

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014**

A la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, lundi le 3 novembre 2014 à 19H30 à laquelle sont présents : Madame Julie D'Astous et messieurs Renaud Fortin, Sylvain Caron, Stéphane Berger, Fernand Caron et Pascal D'Astous, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon.

Est présente ,la directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Christiane Berger.

Prière, et bienvenue de monsieur le maire .

**RÉSOLUTION 208-2014 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger , appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

**RÉSOLUTION 209-2014 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Sylvain Caron, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

**RÉSOLUTION 210-2014 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2014, la résolution suivante est adoptée:

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité que ce procès-verbal est adopté.

**\*\*\*\*\*RENCONTRE AVEC MADAME LUCIE BRAULT de la Table de concertation des groupes de femmes du BSL qui nous propose gratuitement de mettre en place une politique d'égalité entre les femmes et les hommes et un plan d'action en regard de cette politique.**

**RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur le maire dépose au conseil le discours annuel sur la situation financière de la municipalité et en fait la lecture. Ce rapport comprend le dernier rapport du vérificateur (2013), les principales réalisations 2014 et les orientations pour l'an 2015. Il sera transmis par la poste à toute la population de Saint-Eugène-de-Ladrière et conservé aux archives municipales.

La date de la présentation du budget est déterminée au 15 décembre 2014 au bureau municipal à 19h30 .

## DÉPÔT DU RÔLE DÉVALUATION FONCIÈRE

Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière pour les années 2015, 2016 et 2017 dont l'avis public a été affiché le 3 novembre 2014.

## RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

**Rapport de l'OTJ :** monsieur Pascal D'Astous donne les résultats mensuels et formule une demande pour la pose d'une lumière à l'entrée principale de la salle communautaire, une résolution est formulée suite à cette demande :

## RÉSOLUTION 211-2014 LUMIÈRE D'ENTRÉE AU CAMPAGNARD

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu de faire installer une lumière à l'entrée principale de la salle Le Campagnard et d'autoriser la directrice générale à contacter Lepage et Simard., électriciens et de payer les frais d'installation et les fournitures.

**Rapport de la Corporation de développement :** aucun point  
**Bibliothèque municipale :** Aucun point nouveau

**Rapport de l'inspecteur en bâtiments :** absence de l'inspecteur, cause de décès, aucun rapport

## RÉSOLUTION 212-2014 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, il est proposé par monsieur Renaud Fortin appuyé de monsieur Stéphane Berger et adopté à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste pour un total de **32,462.84\$**.

## RÉSOLUTION 213-2014 APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT DE PRODUITS PÉTROLIERS

**ATTENDU QUE :** le total des achats en produits pétroliers est supérieur à 25,000\$ par année;

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous ,appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu de procéder par appel d'offres par invitation écrite auprès de Pétroles BSL, Pétroles Chaleurs et Gaz-O-Bar pour l'achat de produits pétroliers dont l'ouverture des soumissions sera faite à la séance de décembre 2014.

## RÉSOLUTION 214-2014 ACTE DE SERVITUDE

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer un acte de servitude de puisage d'eau au bénéfice du cessionnaire pour le puits situé dans l'emprise de la rue Berger ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, monsieur Gilbert Pigeon et la directrice générale, madame Christiane Berger à signer cet acte de servitude pour et au nom de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière , au bénéfice du cessionnaire, en l'occurrence, madame Roxane Meunier et monsieur Jean-Pascal Lessard, résidant au 12, rue Berger.

## RÉSOLUTION 215-2014 FORMATION ADMQ

**ATTENDU QUE** : l'ADMQ offre à ses membres, une formation en ligne de haut calibre accessible sur une plateforme simple d'utilisation ;

**ATTENDU QUE** : ce programme de formation consiste en 15 cours axés sur les plus récents changements législatifs, et les nouvelles obligations administratives du directeur général d'une municipalité ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Caron, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de la directrice générale à ce programme de formation de 15 cours sur 5 ans, pour un montant annuel payable de **840\$** pendant 5 ans.

## RÉSOLUTION 216-2014 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

**ATTENDU QUE** : La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** : La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Il est résolu que** :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification

qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

#### **RÉSOLUTION 217-2014 BUDGET PROPOSÉ POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À ST-VALÉRIEN**

Il est proposé par madame Julie D'Astous ,appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu de proposer à St-valérien un budget avec une augmentation de **1,115\$** pour le coût des service de collecte des matières résiduelles en raison du 2% d'indexation des salaires et en prévision de la hausse du prix du diesel et les réparations du camion.

#### **RÉSOLUTION 218-2014 APPUI AU CLD**

**Considérant** l'importance du développement économique local pour assurer la prospérité de toutes les régions du Québec;

**Considérant** que le CLD est au cœur du développement économique local depuis 1998 et qu'il assume un rôle majeur et indispensable au développement de notre MRC et de nos municipalités;

**Considérant** que le gouvernement du Québec, dans le Pacte fiscal transitoire 2015, entend couper le budget annuel accordé au développement économique local de 55 % (de 72 M\$ à 32 M\$);

**Considérant** que le gouvernement du Québec, dans le Pacte fiscal transitoire 2015, entend interdire aux MRC de transférer l'exercice de leur compétence en développement économique local à leur CLD;

**Considérant** que ces décisions auront un impact négatif sur le développement économique de notre territoire et sur la qualité des services aux entrepreneurs de notre région;

**Considérant** que notre MRC et nos municipalités n'ont pas été consultées par leurs associations municipales, ni approuvé le projet de Pacte fiscal transitoire 2015;

**En conséquence**, la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière

**Dénonce** l'intention du gouvernement du Québec de sabrer dans le financement du développement économique local;

**Dénonce** l'intention du gouvernement du Québec d'interdire aux MRC de confier l'exercice de leur compétence en développement économique local à leur CLD;

**Réaffirme** le rôle du CLD comme partenaire et acteur clé en matière de développement économique local;

**Appuie** le maintien du financement du développement économique local et la possibilité de confier l'exercice de cette compétence au CLD afin de préserver l'expertise et les services de qualités qui sont offerts aux entrepreneurs par des équipes compétentes et dévouées à leur milieu.

#### **RÉSOLUTION 219-2014 ADHÉSION A LA COALITION URGENCE RURALE**

Il est proposé par madame Julie D'Astous ,appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu d'accepter de payer l'adhésion de monsieur Gilbert Pigeon pour un montant de **20\$** annuellement, à la Coalition urgence rurale.

**RÉSOLUTION 220-2014 ABRI POUR ENTRÉE DU LOCAL DE FABRIQUE DE ST-EUGÈNE**

Il est proposé par madame Julie D'Astous ,appuyé de monsieur Pascal D'Astous et résolu d'autoriser l'achat d'un abri de toile à la Coop agricole de St-Fabien , pour l'entrée du local de la Fabrique situé au 15, rue du Campagnard.

\*\*\*Rencontre proposée par la MRC de Rimouski-Neigette avec les élus de St-Eugène, St-Fabien et St-Valérien, mardi le 11 novembre à 19h. pour donner de l'information sur le budget incendie.

**\*\*\*DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES** -Chaque élu présent remplit sa déclaration d'intérêts pécuniaires, la directrice générale doit expédier une confirmation au MAMOT attestant que les élus ont répondu à cette obligation.

**RÉSOLUTION 221-2014 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par madame Julie D'Astous appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité à 22 h.30.

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Gilbert Pigeon, maire

\_\_\_\_\_  
Christiane Berger,  
Dir.générale & sec/trésorière